

ARRETÉ N° 2023-1018 PORTANT COMPOSITION DE JURY DE DIPLOME POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de Sorbonne Université

VU	le code de	l'éducation,	notamment les	articles L	613-1	et L.712-2,
----	------------	--------------	---------------	------------	-------	-------------

- VU le décret n°2017- 596 du 21 avril 2017 portant création de Sorbonne Université
- VU l'arrêté du 25 avril 2002, relatif au diplôme national de master
- VU l'arrêté ministériel du 26 juillet 2019 Sorbonne Université en vue de la délivrance des diplômes nationaux,
- VU les modalités de contrôle des connaissances en vigueur, notamment les règles de compensation et de progression dans les parcours de licence et de master, et le rôle des jurys de diplômes,
- **VU** la proposition du Directeur de l'UFR d'Etudes ibériques et latino-américaine concernant la constitution du jury de diplôme pour l'année universitaire en cours,

Arrête :

Article 1

Le jury de master pro mention « Langues, littérature et civilisations étrangères et régionales » (LLCER), spécialité « Entreprises et échanges internationaux, aire ibérique et latino-américaine », pour l'année universitaire 2023-2024 est ainsi constitué :

PRESIDENTE:

Madame Dorothée CHOUITEM, Maîtresse de conférences

MEMBRES:

- Madame Laura BRONDINO, Maîtresse de conférences
- Monsieur Alberto DA SILVA, Maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance de la communauté universitaire sur le site internet de l'établissement, ainsi que par voie d'affichage.

Article 3

La Doyenne et la Directrice Générale de la Faculté des Lettres sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le

2 8 NOV. 2023

Par délégation de la Présidente de Sorbonne Université

Doyenne de la Faculté des Lettres